

ANNEXE LII

SOMMES ALLOUÉES EN SOUTIEN AUX ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS POUR LE SUIVI DES PLANS D'INTERVENTION

Ministère
de l'Éducation
et de l'Enseignement
supérieur

Québec



Bureau du sous-ministre adjoint aux infrastructures,
aux relations du travail dans les réseaux et aux partenariats

Québec, le 16 juin 2016

Monsieur Sylvain Mallette
Président
Fédération autonome de l'enseignement (FAE)
8550, boulevard Pie-IX, bureau 400
Montréal (Québec) H1Z 4G2

Monsieur le Président,

À la suite des discussions intervenues dans le cadre de la négociation, nous vous confirmons qu'à compter de l'année scolaire 2016-2017, et ce, pour la durée de l'Entente 2015-2020, une somme annuelle de 1,5 M\$ est ajoutée pour l'ensemble des commissions scolaires dont le syndicat est affilié à la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) en soutien aux enseignantes et enseignants pour le suivi des plans d'intervention.

Les modalités suivantes s'appliquent :

1. Cet ajout de 1,5 M\$ peut être utilisé pour les enseignantes et enseignants des classes spécialisées;
2. La commission scolaire et le syndicat conviennent de critères pour la répartition de ces sommes entre les écoles;
3. La direction et l'enseignante ou l'enseignant doivent convenir du moment de la libération en tenant compte des besoins des élèves.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Normand Légaré

c. c. M. Yves Sylvain, sous-ministre adjoint à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire et secondaire

1035, rue De La Chevrotière, 15^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 643-3810
Télécopieur : 418 644-4591
www.education.gouv.qc.ca